

PRIME « D'INTÉRESSEMENT » À PÔLE EMPLOI

QUE L'ACCORD SOIT DE BRANCHE OU D'ENTREPRISE, POUR LE SNU C'EST TOUJOURS NON !

L'accord proposé par la DG reste le même que celui de la Branche :

- Une validité d'un an
- Une prime en fonction des résultats nationaux ET des résultats des établissements
- 1 indicateur unique : la performance opérationnelle

A l'arrivée, une nouvelle Prime One Shot versée en 2022 d'un montant d'environ 400 euros (brut soit environ 320 net) maximum si :

- Les résultats nationaux sont atteints, dans le cas contraire... la prime baisse
- Les résultats régionaux sont atteints, dans le cas contraire... la prime baisse aussi
- Vous n'avez pas été malade ou absent au cours de l'année dans le cas contraire.... votre prime baisse encore

Conclusion : pour le SNU, une prime **inéquitable qui met en concurrence les régions, les équipes et les agents.**

L'instauration d'une prime d'objectif, dans le seul but inavoué de contenir la masse salariale, n'est sûrement pas la réponse adéquate, qui plus est en cette période toute particulière de doutes et d'incertitudes.

Pour le SNU, la seule mesure qui s'impose est une augmentation générale des salaires, unique reconnaissance pérenne du travail accompli et des efforts fournis.

La DG a le budget pour le faire mais préfère, dans une vision idéologique, multiplier les primes : Prime Covid, prime exceptionnelle, prime d'intéressement, ... **Faire le choix de remplacer des augmentations salariales par des primes non soumises à cotisations sociales, c'est minimiser le salaire différé de chacun-e (retraite ; prévoyance..) et mettre en danger, à terme, la protection sociale de toutes et tous.**

Dans la branche, les signataires, complices habituels de la DG suffisaient puisqu'un accord de branche pour être valide doit être signé par des Organisations Syndicales représentant au moins 30% des voix exprimées.

Dans l'entreprise, ils ne pourront pas cette fois-ci valider l'accord car il requiert la signature des OS représentant au moins 50% des voix exprimées lors des élections professionnelles.

Pour une fois, les résultats issus des élections professionnelles seront respectés. Que la DG fasse de même sur tous les accords ! Y compris lorsque cela ne l'arrange pas !

Le budget programmé pour cette prime doit servir pour une augmentation générale des salaires, valable elle pour toutes et tous de manière égale. Le SNU le revendiquera lors de la NAO qui débute ce mois-ci.

STOP

LE SNU DIT STOP :

NON à la primatisation galopante !

NON à l'individualisation des salaires,

NON à la mise en concurrence !

NON au chantage au présentisme et à la carotte (ou le bâton !)

OUI À L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ET DES TRAITEMENTS, TOUT DE SUITE



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

Facebook icon [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

Twitter icon [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr

Le 07 avril 2021